

LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENANT

INSTITUT DE FORMATIONS DU CENTRE HOSPITALIER DE JOIGNY



ADRESSE POSTALE : 3 QUAI DE L'HOPITAL – BP 229 – 89306 JOIGNY CEDEX

LIEU DE FORMATION : QUARTIER ABESCAT -1 AVENUE D'HANOVER – 89300 JOIGNY

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE 9 HEURES A 16 HEURES DU LUNDI AU VENDREDI

TELEPHONE : 03-86-92-33-66 FAX : 03-86-92-32-91

COURRIEL : ifms@ch-joigny.fr SITE INTERNET : ifaasjoigny.wordpress.com

Contenu

LE MOT DE BIENVENUE.....	2
SITUATION.....	4
ACCES.....	4
PLAN D'ORIENTATION.....	5
ORGANISATION DE L'INSTITUT.....	6
HORAIRES.....	6
VIE PRATIQUE.....	6
TRANSPORT.....	6
RESTAURATION.....	6
HEBERGEMENT.....	8
FINANCES.....	8
FRAIS DE FORMATION.....	8
TENUES PROFESSIONNELLES.....	8
PHOTOCOPIEUSE.....	9
AIDES FINANCIERES.....	9
PEDAGOGIE.....	9
LE PROJET PEDAGOGIQUE :.....	9
UN SUIVI PEDAGOGIQUE :.....	9
LE PLANNING DE FORMATION.....	9
LES STAGES.....	10
ACCES AU MATERIEL PEDAGOGIQUE.....	10
ECO GESTES.....	10
INTENDANCE DU PÔLE DE FORMATIONS.....	10
DOCUMENTS REFERENTS.....	10

LE MOT DE BIENVENUE

Vous voici engagé.e dans une formation, après avoir réussi les épreuves de sélection, indiquant une réelle motivation de votre part.

Vous commencez un parcours d'une autre nature, au cours duquel vous allez construire votre identité professionnelle en la conjuguant avec une expérience humaine : rencontres avec d'autres personnes en formation, que ce soit de la même filière que vous ou d'une autre filière, de statuts et histoires différents des vôtres. Rencontres avec des formatrices et professionnels désireux de transmettre leurs compétences, savoirs et expériences.

Ce cheminement va vous conduire à comprendre que l'action individuelle ne sera pertinente que si elle s'inscrit dans une dynamique collective. L'humain ne peut rien seul : le dispositif de formation que nous vous proposons vise à vous permettre des apprentissages au travers d'expériences qui mettent en tension l'individuel et le collectif. Il s'appuie également sur votre implication personnelle, sur vos capacités d'initiatives et vos aptitudes à la coopération, évaluées au fur et à mesure de votre avancée dans la formation.

Ce document a pour but de vous souhaiter la bienvenue et de vous apporter quelques éléments d'information sur la vie, le fonctionnement et les activités de l'Institut de formations.

Il décrit la vie de l'institut et sera complété par d'autres informations et documents mis à votre disposition lors de votre arrivée et tout au long de votre formation.

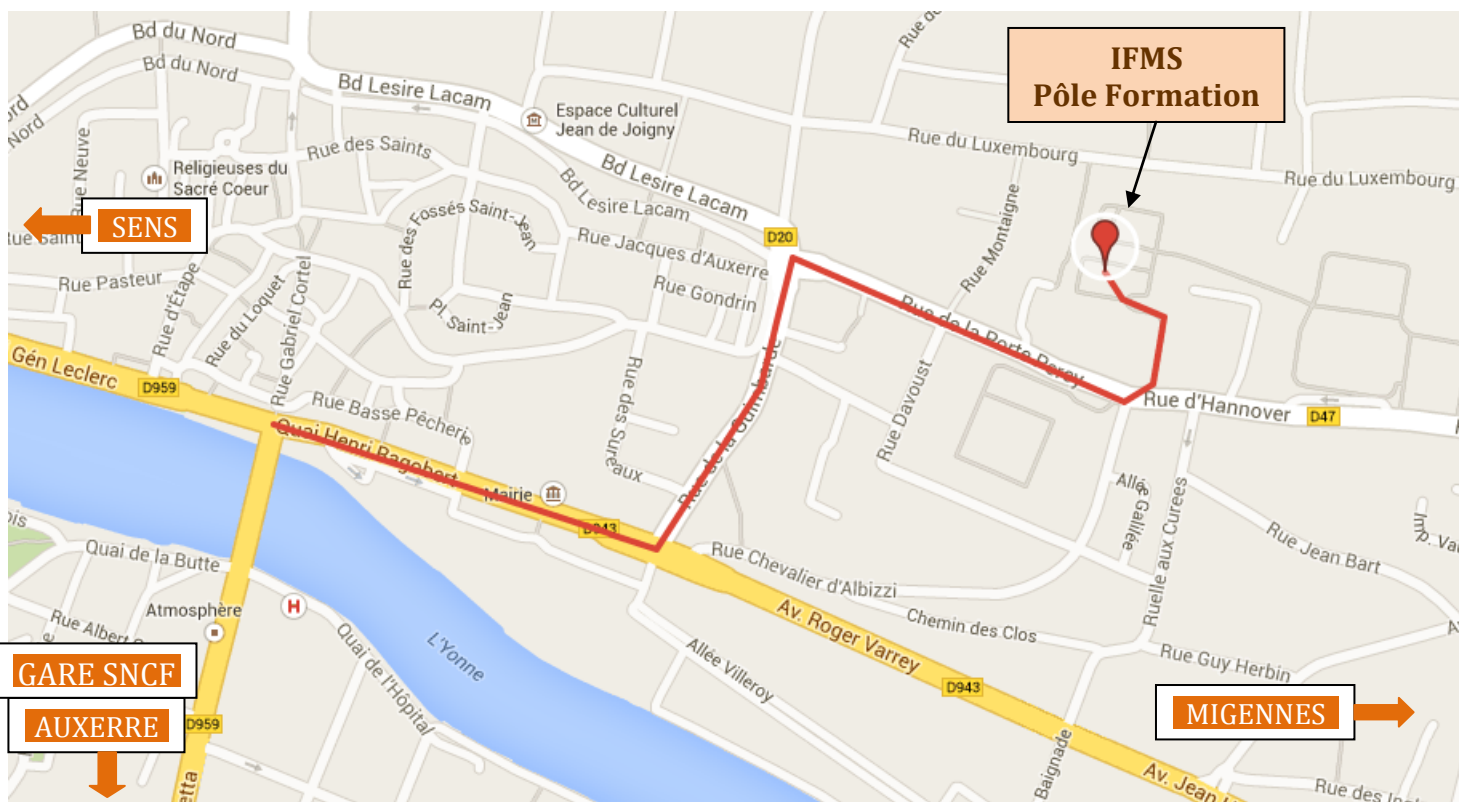
Je souhaite, avec l'ensemble de l'équipe, tant pédagogique et administrative, que cette formation réponde à vos questions mais aussi vous surprenne et vous permette d'aller au-delà de vos attentes.

La directrice, Agnès MISSAULT

SITUATION

Au 1, avenue d'Hanover, Place Cassini,
1^{er} étage du bâtiment « PÔLE FORMATION » mis à disposition par la municipalité de JOIGNY.

ACCES



- **En train**, gare de Joigny, à 2km à pied, soit 30 minutes, Direction Auxerre.
- **En bus** :
 - o Navettes entre la gare et l'institut, horaires en mairie sur le site de la ville de Joigny : <http://www.ville-joigny.fr/index.php/vivre-a-joigny/les-transports.html>.
 - o Transports inter-urbains : <http://www.lyonne.com/Territoire-et-Economie>
- **En voiture** : parkings sur l'avenue d'Hanover ou autour du bâtiment. Place Cassini réservée au stationnement des personnes de passage

PLAN D'ORIENTATION
INSTITUT DE FORMATIONS DU CENTRE HOSPITALIER DE JOIGNY

PLAN D'ORIENTATION niveau 1

NIVEAU 1er étage	Escalier	Sanitaires	Détente élèves		Entrée de l'IFAAS	Bureau formateurs	Bureau formateurs	Cours Ambulanciers	Travaux dirigés	Local ménage	Sortie de secours	
Couloirs												
Cours AP	Travaux pratiques AP	Ascenseur	Documentation	Photocopieuse	Secrétariat	Bureau direction	Rangement	Cours toutes formations	Travaux Pratiques 2	Travaux Pratiques 1		

PLAN D'ORIENTATION niveau 0

NIVEAU Rez-de-chaussée	Escalier	Sanitaires		Escalier				Détente Pôle Formation	Cours Aides-Soignants
Couloirs									
	Sortie	Ascenseur		Intendante de la mairie	ENTREE		Sortie de secours		Sortie de secours



Entrée du Pôle de Formations



ORGANISATION DE L'INSTITUT

HORAIRES

Le secrétariat est ouvert de 9h à 16h.

La directrice, les équipes administrative et pédagogique sont à la disposition des apprenants. Toutefois, pour s'assurer d'une complète disponibilité, la prise de rendez-vous est souhaitée. Un tableau à l'entrée de l'IFMS indique aux élèves qu'ils doivent rencontrer un membre de l'équipe pour une question particulière.

VIE PRATIQUE

TRANSPORT

☞ **Bus et trains :**

Une navette de bus est mise en place entre la gare de Joigny et l'Institut. Les horaires sont adaptés par la mairie de la ville de Joigny pour être compatibles entre l'arrivée des trains et celle de début des cours : se renseigner en mairie de Joigny ou sur <http://www.ville-joigny.fr/>

☞ **Parking**

Stationnement possible aux abords de l'Institut, **interdit** sur la place Cassini (réservé aux intervenants, aux patients des professionnels para-médicaux et associations locales)

RESTAURATION

☞ **Accès au self-service de l'Hôpital de Joigny, à 1.5 km de l'institut.**

☞ Les tarifs sont affichés dans la salle de détente des élèves à l'IFMS.

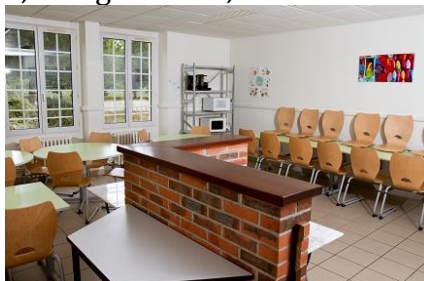
☞ Il est possible d'acquérir des tickets pour :

- Le plat principal
- L'entrée, le fromage, le dessert ou une assiette de légumes chauds. La vente des tickets s'effectue aux services économiques du Centre Hospitalier. Demander les horaires au secrétariat de l'IFMS.

☞ Les horaires d'ouverture du self du personnel : 12h15 à 14h30.

☞ **Certains établissements d'accueil des élèves en stage offrent la restauration gratuite**

☞ **Salle de détente** à disposition des apprenants au 1^{er} étage de l'Institut, équipée de tables, chaises, micro-ondes, réfrigérateurs, bouilloire et cafetière électrique.



☞ **Salle de détente** partagée au rez-de-chaussée du Pôle de Formations avec micro-ondes



Salle de détente du rez-de-chaussée



Distributeur de boissons

HEBERGEMENT

SIMAD :

Des logements sont disponibles à la location en face à l'Institut de Formations, à la résidence VAUTHIER.

Les locataires peuvent bénéficier de l'allocation logement

Contact : Roxane GERBOT tél : 03 86 62 53 52 Site Internet : secretariat@simad-joigny.fr

Accès extérieur de la résidence Vauthier



Une chambre

Lycée Louis Davier :

1 avenue mayen BP 247 89306 JOIGNY cedex

Contact : Sabrina PECHINOT Adresse Mail : sabrinapechinot@ac-dijon.fr

Les possibilités de logement à Joigny sont multiples : consulter les sites internet pour trouver une location chez les particuliers.

Déposer une annonce gratuite ROOMLALA

FINANCES

FRAIS DE FORMATION

Ils sont précisés dans les dossiers d'inscriptions de chaque filière. Ils se composent en :

- Frais d'inscription : fixés pour chaque filière
- Frais de scolarité : selon les filières.
- Frais de documentation : 15€
- AFGSU : Attestation de formation aux Gestes et Soins d'Urgence (tarifs dans le dossier d'admission)
- Frais de tenues professionnelles : indiqués dans le dossier d'inscription

TENUES PROFESSIONNELLES

- Cycles courts : L'institut propose le prêt de tenues contre un chèque de caution encaissé au début de la formation et reversé après le retour des tenues.
- Cycles longs : L'institut a passé contrat avec une entreprise pour la vente de 5 tenues réglementaires.

Toutes les tenues sont étiquetées aux nom, prénom et filière de l'élève, et pucées. L'entretien des tenues est assuré par la Blanchisserie Inter Hospitalière aux frais de l'institut.

Entretien des tenues à la charge de l'Institut par la Blanchisserie Inter Hospitalière dans les conditions définies dans le Règlement Intérieur.

Pour éviter les risques de contagion et respecter les règles d'hygiène, les élèves ne doivent pas laver leurs tenues à domicile.

PHOTOCOPIEUSE

En accès libre avec vente de carte : 5 Euros les 250 copies, en vente au secrétariat.

ACCES AUX COURS ET A LA DOCUMENTATION

Une plate forme internet est mise gratuitement à disposition des élèves. Les formatrices y diffusent les cours au fur et à mesure de leur enseignement. Les élèves s'engagent à ne pas diffuser ces cours hors de la promotion dont il font partie.

Les élèves ont accès au fond de documentation de l'IFMS de JOIGNY et de SENS. La documentaliste de l'IFMS de SENS vient leur présenter le fonctionnement et communiquer les règles d'accès.

AIDES FINANCIERES

Les élèves en continuité de scolarité doivent présenter un certificat de scolarité pour l'année précédant leur rentrée en formation et ne seront pas inscrits au Pôle Emploi.

Les candidats inscrits au Pôle Emploi doivent fournir leur numéro dès l'inscription. L'Institut procède aux démarches nécessaires pour la demande de prise en charge, en parallèle avec l'apprenant qui doit tenir informé son référent Pôle Emploi et rassembler les pièces nécessaires à son dossier de financement.

Les apprenants qui financent eux-mêmes leur formation peuvent demander un échéancier sur présentation d'un devis signé, d'un RIB et, s'il y a lieu, de l'attestation pôle emploi ou d'un contrat de travail au Trésor Public de Joigny, aux heures d'ouverture indiquées par le secrétariat de l'IFMS.

Autres aides : le Conseil Départemental accorde des bourses aux élèves en continuité de scolarité : se rendre sur le site <http://www.lyonne.com/> de même que certaines associations ou fondations. C'est l'élève qui en fait les démarches.

PEDAGOGIE

LE PROJET PEDAGOGIQUE :

Il a été rédigé par l'équipe pédagogique et administrative. Il rassemble les valeurs d'accompagnement des apprenants. Il est expliqué aux élèves de chaque filière, disponible en salle d'informatique et au secrétariat. Il est également publié sur le site internet de l'Institut.

Une convention de formation est établie et signée entre l'apprenant et l'institut de formations du CHJ représenté par la directrice à chaque début de formation. L'élève s'engage, entre autres, au respect du règlement intérieur.

UN SUIVI PEDAGOGIQUE :

Il est établi pour chaque apprenant selon une procédure détaillée. Les modalités sont précisées dans le projet pédagogique. Chaque élève a un référent de formation qui répondra à ses questions tout au long de son parcours.

LE PLANNING DE FORMATION

Il détaille les cours théoriques, les périodes de stage et d'évaluation, est donné aux apprenants le 1^{er} jour de la rentrée et publié sur le site internet.

LES STAGES

Ils sont attribués par la directrice selon la réglementation, les places disponibles et le cursus des apprenants. Ils font l'objet d'une convention signée entre l'institut et l'établissement d'accueil. Un carnet de suivi accompagne l'apprenant tout au long de sa formation pratique. Les stages s'effectuent sur le territoire Icaunais. Seul le stage en entreprise de transport sanitaire (ambulanciers) ou en structure optionnelle (aides soignants) peuvent être réalisés sous conditions hors département. L'apprenant doit être mobile : permis de conduire et voiture conseillés. Un carnet de suivi de stage est donné à chaque élève. Il l'accompagnera tout au long de sa formation pour l'aider à formuler ses objectifs et axes d'amélioration.

ACCES AU MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les élèves ont accès aux salles d'informatique, de cours et au matériel pédagogique pour travailler en dehors des cours. Ils doivent toutefois prévenir lorsqu'ils souhaitent être présents en dehors des heures de cours.

ECO GESTES

L'institut est inscrit dans une démarche écologique avec la Communauté de Communes du Jovinien dont il dépend. Les déchets doivent être donc triés selon les consignes affichées et les containers mis à disposition. Vous trouverez plus d'informations sur le site <http://www.ccjovinien.fr/dechets>

INTENDANCE DU PÔLE DE FORMATIONS

Des règles de sécurité incendie et attentat sont données aux élèves le 1^{er} jour de formation. Les consignes sont affichées dans les salles et couloir. Les apprenants sont tenus de les lire et respecter.

Un agent de la mairie assure l'intendance des locaux communs ; son bureau est sur place au rez-de-chaussée du bâtiment.

DOCUMENTS REFERENTS

- ☞ Charte d'encadrement
- ☞ Règlement intérieur
- ☞ Projet pédagogique
- ☞ Livret d'accueil du stagiaire du Centre Hospitalier de Joigny